

Dossier de presse

## **VALORISATION AGROTOURISTIQUE DES BOUCANS DE SANS-SOUCI**

### **SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LES OCCUPANTS DU SITE**

**Vendredi 2 août 2019**  
**Espace Naturel Sensible Sans-Souci**

*Le Département aux côtés des Réunionnais*







Cyrille Melchior

Président du  
Département  
de La Réunion

# ÉDITORIAL

Le Département consacre chaque année près de 20 millions d'euros à sa politique de préservation et de valorisation de ses espaces naturels.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'ambitieux projet lancé sur l'Espace Naturel Sensible de Sans Souci. Acquis entre 1997 et 2005, ces 458 hectares de terrain sont un atout inestimable, tant par le caractère exceptionnel de sa biodiversité que par l'authenticité du site qui revêt un intérêt culturel et patrimonial, de part ses activités agricoles traditionnelles.

Le Département souhaite s'appuyer sur ces deux principales richesses afin de valoriser le site pour proposer aux visiteurs un itinéraire de découverte de cet espace niché dans les Hauts de Saint-Paul. C'est un projet qui porte à la fois une ambition économique et écologique, mais aussi une vision touristique, sociale et culturelle.

Afin de mener à bien ce projet, la première étape a été de régulariser le statut d'occupant des 34 boucans aujourd'hui installés sur site. C'est l'objet de la convention que nous signons ce jour, l'objectif étant de sécuriser juridiquement ces occupants, tout en les associant à ce projet agrotouristique que nous portons.

C'est un bel exemple de projet partenarial tourné vers l'humain, pour un développement cohérent et harmonieux de nos sites les plus remarquables.

*Cyrille Melchior.*

# PRÉSERVATION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS EXCEPTIONNELS

Avec 30 % de la surface de sa surface encore recouverte par des forêts primaires, La Réunion, constitue l'unique vestige bien conservé de ce qu'était la flore des Mascareignes. Mais cette richesse patrimoniale avec un endémisme record de 34 % de végétaux et 45 % d'oiseaux, reste particulièrement fragile du fait de l'insularité et les pressions anthropiques (urbanisation, incendie, braconnage, espèces invasives...) et du dérèglement climatique.

Conscient des menaces qui pèsent sur ces espaces fragiles, le Département met en œuvre depuis 1995 une politique environnementale ambitieuse en faveur d'une protection et d'une valorisation durable du patrimoine naturel de l'île.

Les actions qui y sont menées vont au-delà de la législation relative aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) et reposent sur les objectifs suivants :

- ◆ préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et remarquables en assurant la sauvegarde des habitats naturels,
- ◆ valoriser, aménager et entretenir les sites,
- ◆ ouvrir à tous les publics, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel, dans un objectif de sensibilisation à la protection des milieux naturels et d'émergence de comportements citoyens,
- ◆ promouvoir l'emploi et l'activité économique et agricole.

Le Département est ainsi le premier acteur de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine remarquable. Il conduit, directement ou par le biais de subventions, la gestion de plus de 100 000 ha d'espaces naturels constitués en grande partie de forêts, mais également de prairies, zones humides, rivières, récifs coralliens.



**Oiseau la Vierge** (*Terpsiphone bourbonensis*),  
espèce endémique de La Réunion

## Le Département, acteur incontournable dans la préservation et la valorisation des milieux naturels exceptionnels de l'île

[suite]

95 % des forêts publiques appartiennent à la Collectivité départementale, y compris les forêts départementales gérées par l'ONF, par exemple celles du Maïdo, des Makes, de Bélouve, du Volcan...

Le Département est donc le premier propriétaire forestier de l'île.

950 km de sentiers de qualité labellisés par la Fédération Française de Randonnées Pédestres accueillent également le million de personnes qui les arpentent chaque année, confirmant ainsi l'engouement pour la randonnée pédestre parmi les autres sports et loisirs de nature.

Les actions de la Collectivité s'appuient sur un outil financier spécifique, la Taxe d'aménagement, assise sur les autorisations d'urbanismes (principalement les permis de construire) et dont le produit est, aux termes de la loi, affecté au financement de la politique ENS.

Le Département est le chef de file du réseau de gestionnaires d'espaces naturels qui englobe notamment l'ONF, les associations et Communes gestionnaires d'ENS, les 2 réserves nationales (Étang Saint-Paul et Réserve Marine).

Près de 20 millions d'euros sont consacrés chaque année à la préservation des espèces endémiques, à la lutte contre les espèces invasives, à la réalisation

d'aménagements pour l'accueil du public, à l'entretien et à la sensibilisation de tous. Le Département est ainsi le principal financeur, aux côtés de l'Europe, de la gestion des forêts et des milieux naturels.



# ESPACE NATUREL SENSIBLE DE SANS-SOUCI

## Authenticité et forte identité remarquables

Dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles, le Département s'est rendu propriétaire entre 1997 et 2005 de 458 ha de terrains dans les hauts Sans-Souci à Saint-Paul dont une grande partie située dans le périmètre du Parc national et notamment en cœur cultivé.

Ce site présente des champs cultivés et des zones boisées.

### L'Espace Naturel Sensible de Sans-Souci :

- ◆ une forêt semi-sèche, de moyenne altitude et de Bois de Couleurs des Hauts ;
- ◆ un milieu naturel qui revêt un intérêt culturel par son activité agricole traditionnelle et historique autour du Géranium rosat dont la production d'huile essentielle est reconnue sur le plan mondial ;
- ◆ des boucans patrimoniaux occupés par 34 exploitants de parcelles cultivées.

Le Département a confié, par conventionnement en 2006, la gestion de ces terrains à l'association GCEIP (Groupement pour la Conservation de l'Environnement et l'Insertion Professionnelle), qui y assure une mission générale de conservation des milieux naturels, avec la charge d'y organiser l'ouverture au public du site et d'accompagner la valorisation agricole et patrimoniale du site.



# VALORISATION AGRICOLE

## Les 34 exploitants signent la convention

La Collectivité souhaite la poursuite des activités agricoles dans le respect du cadre réglementaire.

Aussi, la signature d'une convention d'occupation précaire est une étape nécessaire car il s'agit de donner un cadre juridique clair aux occupants afin de les sécuriser tout en permettant le développement et la préservation de cet Espace Naturel Sensible.

- ◆ En décembre 2018, le Département a signé les 17 premières conventions de régularisation.
- ◆ Seconde étape, ce vendredi 2 août 2019, la signature avec les 17 autres occupants exploitant des parcelles cultivées.

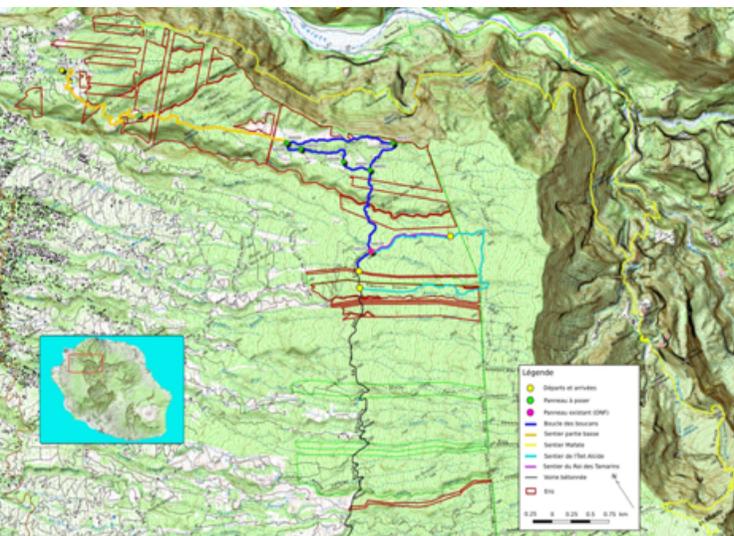
## Convention d'occupation temporaire des Boucans

- ◆ convention d'occupation d'une durée de 3 ans entre le Département et les occupants, intégrant une redevance d'occupation et un cahier des charges afin de préserver la qualité environnementale et paysagère du site.



# PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE

## Création d'une boucle des 34 boucans



Le projet de boucle des 34 boucans consiste en la valorisation et la matérialisation d'un itinéraire de découverte du massif de Sans Souci et de ses boucans patrimoniaux grâce à l'implantation d'une signalétique directionnelle de randonnée.

### Le projet comprend :

- ◆ Signalétique inscrite dans la charte graphique existante entre le Département, l'ONF et le Parc National
- ◆ Élaboration du contenu des bornes directionnelles et itinéraires sur la connaissance du gestionnaire, le GCEIP (prochainement SPL EDDEN)
- ◆ Plusieurs tracés : sentiers îlet Alcide, Roi des Tamarins, Mafate.

### Objectifs

- ◆ Assurer aux visiteurs un guidage qualitatif et sécurisé
- ◆ Harmoniser les itinéraires entre les tronçons situés sur des emprises aux statuts fonciers différents
- ◆ Mieux canaliser la fréquentation sur des tracés dédiés pour la préservation des milieux naturels

**Pour le mettre en œuvre, un marché sera lancé.**

### Calendrier prévisionnel

- ◆ Novembre - décembre 2019 : Installation des bornes directionnelles/panneau départ d'itinéraire.

### Début 2020 : opération de restauration et de replantation de 50 ha

Une opération de restauration de 50 ha de forêt sèche sera menée sur le site avec le partenariat de la SPL EDDEN, du Parc National et du Conservatoire Botanique.

Elle démarrera début 2020 par des travaux préalables de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et sera suivie des premières plantations d'espèces végétales indigènes/endémiques au premier semestre 2022.



DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

## **i**NFORMATION**S**

Direction de la Communication

Michèle Bénard • 0692 974 772

[michele.benard@cg974.fr](mailto:michele.benard@cg974.fr)